

Entre chiens et loups

Violaine Fichet¹ | Frédéric Della Libera¹ | Alain Licoppe¹ | Vinciane Schockert²

¹ Cellule faune, Direction de la Nature et de l'Eau (DEMNA, DGARNE, SPW)

² Département de Biologie, Écologie et Évolution (ULiège)



Les experts du « Réseau Loup » ont pour mission de recueillir et analyser toutes les traces de présence de l'animal en Wallonie. Lors d'une attaque sur un autre animal, sauvage ou domestique, des indices peuvent être relevés afin de tenter de déterminer l'auteur de la prédation.

RÉSUMÉ

Le « Réseau Loup », mis en place par le DEMNA, est actif en Wallonie depuis mai 2017 et a pour mission de recueillir et d'analyser tous les indices de présence de l'animal sur le territoire (témoignage, photo, vidéo, empreintes, fèces, carcasse de proie, ADN...). Les 112 cas étudiés depuis la création du réseau loup n'ont pas encore permis d'identifier de manière certaine la présence du canidé en Wallonie.

Parmi les indices recueillis, figurent les carcasses de proie (animal sauvage ou domestique). L'environnement et le contexte de l'attaque doivent être pris en compte, tout comme l'autopsie et l'analyse ADN quand c'est possible. L'expérience acquise dans les pays voisins permet de typer des indices en fonction de leur auteur, chien ou loup. Les indices ne peuvent jamais être considérés seuls mais doivent faire partie d'un faisceau de preuves.



Le loup à nos portes

Le loup est actuellement dans une phase de recolonisation naturelle en Europe, bénéficiant de son statut d'espèce protégée pour coloniser de nouveaux espaces. De retour en France et en Allemagne depuis déjà plusieurs années, sa présence au Grand-Duché de Luxembourg a été confirmée génétiquement.

La Wallonie est à la croisée de deux voies de dispersion des populations de loup : d'une part celle de la lignée lupine française (dite lignée italo-alpine), d'autre part celle de la lignée polonaise-allemande. Malgré l'importance de sa superficie forestière et de ses populations d'ongulés sauvages, c'est pourtant en Flandre que le loup a récemment officialisé son grand retour en Belgique. À l'heure d'écrire ces lignes, et malgré divers témoignages jugés crédibles, relatifs à des observations datant de l'automne 2016, la Wallonie n'a toutefois pu, jusqu'à maintenant, confirmer la présence du loup avec certitude (analyse génétique ou photo/vidéo de qualité suffisante).

Ce n'est pourtant pas par défaut de vigilance ou d'anticipation. Sur le qui-vive, la Wallonie est à l'affût du moindre signe de présence ; des indices présumés de son passage sont régulièrement rapportés au « Réseau Loup »*, un groupe d'experts effectif depuis mai 2017. Formés par les meilleurs spécialistes français de l'ONCFS, ceux-ci recueillent le moindre indice, témoignage, étudient chaque trace suspecte, chaque carcasse d'animal sauvage ou domestique potentiellement tué par un prédateur, chaque « attaque » qui leur est renseignée. Mais à ce jour, au-

cun des cent douze cas étudiés n'a permis d'aboutir à l'identification formelle de l'animal. Parmi ceux-ci, quarante-cinq concernent des mortalités de proies sauvages et domestiques. Si trois de ces quarante-cinq cas restent classés « suspects » (ils sont alors qualifiés de « loup non exclu »), la majorité d'entre eux reste le fait de chiens.

Quand le chien divagant brouille les pistes

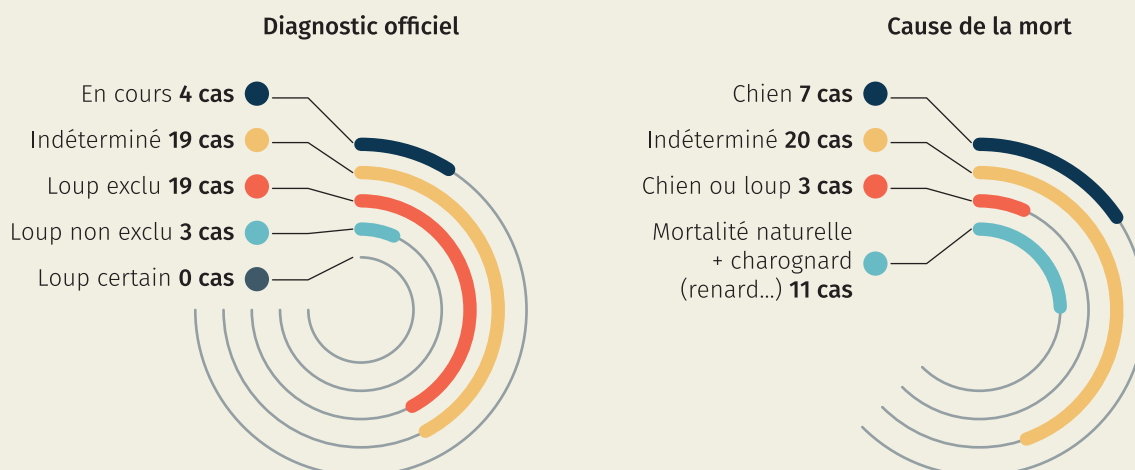
De tous temps, les éleveurs et bergers ont dû faire face aux attaques de leurs troupeaux par des canidés. S'il est communément admis que le loup peut être un prédateur des animaux domestiques (même si son régime alimentaire est prioritairement constitué de proies sauvages), le chien a un impact sur les troupeaux sans doute moins bien connu. Qualifié de « divagant », le chien peut en effet être à l'origine d'attaques et de prédatations sur les élevages sans toutefois éveiller le moindre soupçon de la part de son propriétaire, généralement inconscient de ses méfaits. À noter que ce chien divagant, qui s'évade de son foyer pour une durée limitée, est souvent injustement confondu avec le chien errant qui, lui, s'est totalement ensauvagé.

Lorsque le loup est absent d'un territoire, les attaques exercées par les chiens sont relativement faciles à identifier, et les statistiques sont dès lors assez fiables. Au Royaume-Uni, par exemple, on attribue annuellement aux seuls chiens divagants la perte de quinze mille moutons³.

Mais en présence réelle ou supposée du loup, le coupable devient douteux. Le chien a sa part de respon-

* En savoir plus : reseauloup.be

Figure 1. Diagnostic officiel et cause de la mort des quarante-cinq carcasses d'animal sauvage ou domestique suspects trouvées en Wallonie depuis août 2016.



sabilité dans les attaques, certes, mais dans quelle proportion ? Le débat fait rage ; les estimations se compliquent et varient considérablement selon les sources. Une étude scientifique réalisée au Pays Basque² a par exemple pu démontrer que la moitié des proies des chiens divagants ou errants étaient des animaux domestiques.

Partant de ce constat, tout en laissant aux scientifiques le soin de dépassionner et d'objectiver le débat, il est important de rester conscient que ces attaques de chiens sont une réalité avec laquelle les éleveurs doivent composer au quotidien. Le Gouvernement wallon ayant pour volonté d'indemniser les éleveurs lésés par des attaques confirmées de loup¹, il est essentiel de redoubler d'efforts pour distinguer avec la plus grande certitude possible les attaques de chiens - qu'ils soient de races traditionnelles (berger allemand, beauceron, « bâtard », labrador...) ou génétiquement et phénotypiquement proches du loup (chiens-loups tchécoslovaque, de Saarloos...) -, des attaques de loup, dont le retour en Wallonie est imminent, sinon déjà en cours.

Identifier l'auteur d'une attaque sur un animal sauvage ou domestique

Cet article vise à communiquer aux agents forestiers, aux garde-chasses ou aux éleveurs les bons réflexes en cas de mortalité suspecte d'animaux. Il peut leur fournir un outil d'aide au diagnostic lorsque la cause de la mort est inconnue, mais ne

permet pas de se substituer à l'expertise d'un des membres du Réseau Loup. En cas d'attaque sur du bétail, celui-ci est en effet le seul habilité à opérer une autopsie en bonne et due forme (sur place ou en laboratoire) et à remettre un rapport permettant d'accéder à une éventuelle indemnisation, pourvu qu'il soit membre de l'administration ou assimilé. L'expert pourra également juger de l'opportunité de réaliser des prélèvements en vue d'une analyse ADN sur la dépouille.

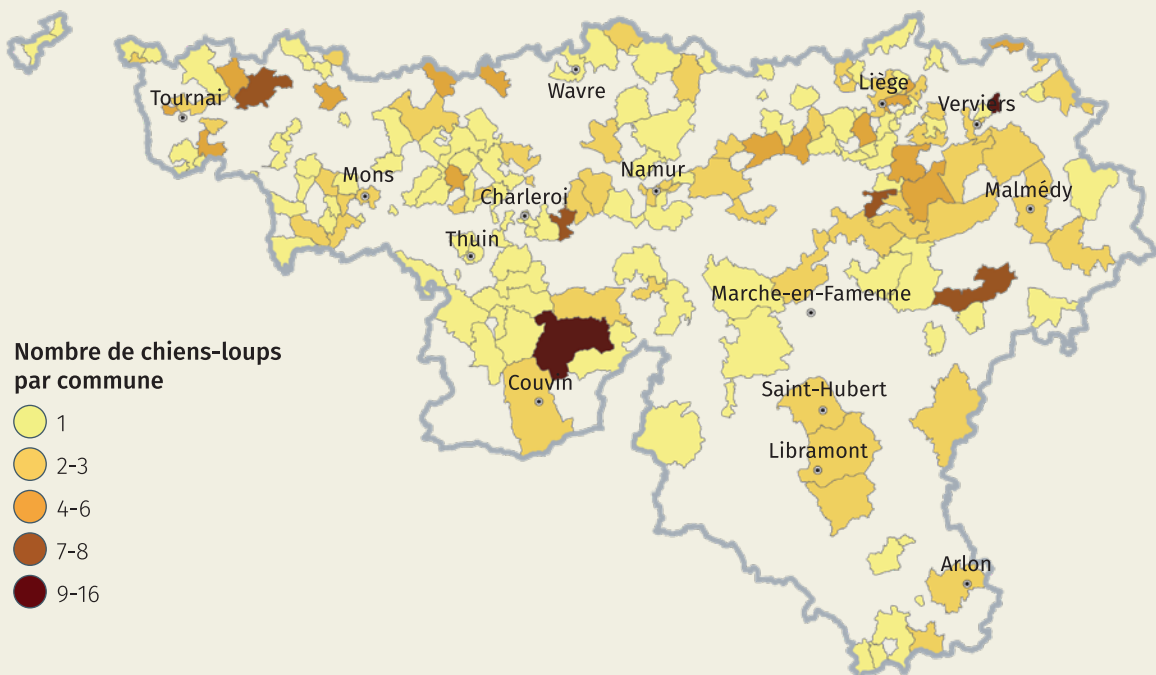
Dans tous les cas, seul un faisceau d'indices permettra d'établir non seulement la cause de la mort de l'animal domestique, mais aussi d'identifier l'auteur d'une éventuelle prédation. Il semble utile que les agents, gardes ou éleveurs en prennent connaissance afin d'acquiescer les bons réflexes et d'effectuer un premier tri avant de contacter rapidement le Réseau Loup si nécessaire. Ceci permettra de cibler les cas les plus dignes d'intérêt.

Préserver les lieux

Dès que le décès suspect d'un animal est constaté, il est impératif de préserver l'état des lieux tel quel afin de ne pas altérer la « scène du crime ». Il convient dès lors :

- de ne pas piétiner excessivement la zone,
- d'isoler la zone d'attaque du reste du troupeau si du bétail domestique y pâture,
- de couvrir la carcasse sans la déplacer pour éviter l'accès aux charognards ou, en cas de fortes chaleurs de la stocker dans un lieu frais afin de ralentir sa décomposition,

Figure 2. Répartition du nombre de chiens-loups par commune en Wallonie en janvier 2018 (source : Dog-ID).



- au cas où la carcasse devait vraiment être déplacée, photographier l'environnement dans lequel la dépouille a été découverte.

Prédation ou non ?

Avant de couvrir la carcasse, un pré-diagnostic est nécessaire pour déterminer les causes du décès de l'animal. Pour ce faire, il est important d'analyser une dépouille fraîche et d'analyser l'environnement immédiat. Ce n'est qu'en dernier lieu que la carcasse peut être analysée.

1. Importance d'analyser une dépouille fraîche

En cas de mort naturelle, la cause du décès peut être brouillée très rapidement par la consommation exercée par les charognards (corvidés, renards, sangliers, mustélidés...). Pour établir la prédation, le délai entre le décès et l'analyse de la dépouille doit être le plus court possible : au-delà de 24 heures, le diagnostic se complique sérieusement pour devenir quasiment impossible après 48 heures. Ce délai peut être étendu si les conditions de conservation sont exceptionnellement favorables (gel, milieu pauvre...) et pour autant que les charognards ne soient pas intervenus.

Si l'heure de la mort ne peut être établie, la couleur de la chair peut être un bon indicateur de fraîcheur : plus elle est rouge et sanguinolente, plus la carcasse est fraîche. Ensuite la chair blanchit pour devenir brunâtre et sèche. Par ailleurs, il est important de noter si des odeurs de décomposition sont perceptibles et de vérifier, en cas de plaies ouvertes, si les tissus épidermiques et graisseux présentent une très légère

teinte verdâtre, ce qui est également un indicateur de putréfaction.

2. L'environnement et le contexte général doivent être examinés

Avant d'aller plus loin, il est indispensable d'analyser le contexte général dans lequel se trouve la dépouille :

- Existe-t-il d'éventuelles traces de lutte et d'attaque ?
- La proie a-t-elle été traînée ?
- L'animal a-t-il été mordu à la gorge (morsure de mise à mort) ?
- Certains membres sont-ils en déconnexion anatomique ?
- La cage thoracique ou la cavité abdominale sont-elles ouvertes ?
- Quels organes ont été consommés ? Quelle quantité de viande cela représente-t-il ?
- Existe-t-il d'éventuels indices de présence de canidés tels des excréments, des empreintes ou des poils ? Si oui, il est nécessaire de :
 - protéger ces traces (les couvrir, les localiser (par ex. au moyen de bâtons),
 - les photographier (dans le cas d'empreintes dans la neige par exemple, cfr encart) en plaçant un élément matériel (une pièce de monnaie, un bic...) pour donner une idée de la taille de l'indice.

Il peut également être utile :

- de recueillir les témoignages visuels quant à la présence de chiens divagants,
- d'estimer le plus précisément possible la période présumée du décès,
- en cas de bétail domestique, de questionner le propriétaire quant à l'état de santé initial de l'animal. L'animal était-il malade, faible (dans le cas d'un agneau par ex.), ou en cas d'animal sauvage, gît-il à proximité d'une route où il aurait pu être percuté par un véhicule...

3. L'analyse de la dépouille peut commencer...

Une fois ces précautions prises et fort de cette analyse, l'observateur doit contacter le Réseau Loup pour lui transmettre son anamnèse. En fonction des situations, celui-ci dépêchera sur place l'un de ses membres. Celui-ci va vérifier l'existence de traces de prédation, c'est-à-dire des morsures au cou ou sur le reste du corps de la dépouille. Dans tous les cas, seule une levée de peau peut apporter une réponse satisfaisante.

Quel prédateur ?

Dans de nombreux cas, l'animal peut avoir été consommé *post mortem*, ce qui n'engendrera pas la formation d'hématomes à l'endroit des morsures (opérées par des charognards). Toutefois, lorsque la prédation est avérée, notamment par la présence

Reconnaître une piste de loup

Une trace isolée n'a que peu d'intérêt, car elle ne permettra pas de distinguer le chien du loup. Seul l'examen d'une piste, c'est-à-dire d'un déplacement sur plusieurs dizaines de mètres, sera concluant.



Membres ramenés sous le corps et foulée allongée.

Recouvrement antéropostérieur

AvG
+
ArG

AvD
+
ArD

AvG
+
ArG

----- Au trot -----

90-130 cm

Longueur du pas :
mesure entre trois empreintes
prise du talon au talon.



1. Le sternum n'a pas été ouvert, ce qui est typé chien.
2. Le sternum a été ouvert, ce qui est typé loup.
3. Le mouton a été mordillé et sa laine éparpillée, ce qui est typé chien.
4. Le mouton a clairement été attaqué à la gorge, ce qui est typé loup.

5-6. La levée de peau consiste à retirer, à l'aide d'un scalpel, la peau d'une proie sans endommager la masse grasseuse, musculaire et la vascularisation des tissus sous-jacentes. La peau peut ensuite être « lue », révélant d'éventuels indices. L'expert recherche par exemple l'existence ou l'absence d'hématomes et de traces de morsure.



d'hématomes, la nature du prédateur reste à déterminer. Cette ultime étape nécessite une analyse plus poussée de la carcasse. Certains critères sont typiques du loup*, d'autres du chien. La combinaison de plusieurs critères rencontrés simultanément fera pencher la balance davantage vers l'un ou l'autre.

Les critères davantage « typés loup »

- Présence de plusieurs morsures « profondes » avec hématome à la gorge expliquant la mise à mort**.
- Ouverture de la cage thoracique entre les antérieurs, et la consommation des viscères thoraciques (poumons et cœur) en délaissant systématiquement les viscères abdominaux.
- Consommation relativement « prioritaire » au niveau des antérieurs et des postérieurs (souvent jusqu'à l'os) sans nécessairement disloquer les membres.
- Quantité de viande consommée : entre 2 et 5 kg pour un animal isolé.
- Si les membres sont disloqués, la peau y est souvent retournée en chaussette.
- Carcasse retournée ou déplacée pour consommer les meilleures parties des deux faces (surtout lorsqu'on a affaire à une meute).
- Os longs éventuellement brisés.

Les critères davantage « typés grand chien »

- Morsures à divers endroits sur le corps et parfois au cou (mais souvent aussi à la nuque, sur le dos...).
- Viscères thoraciques parfois consommés et la cavité thoracique non ouverte entre les antérieurs.
- Si consommation des gigots, l'os n'est pas souvent décharné (c'est mordillé).
- Dans le cas d'un mouton, de la laine éparpillée sur le lieu de l'attaque dans certains cas.

L'étape ultime consiste à collecter l'ADN sous la forme de salive au niveau des morsures les plus profondes. Malheureusement, le passage de charognards sur la carcasse peut nettement brouiller les pistes lors des analyses, ce qui induit régulièrement des erreurs quant à l'identification du prédateur. En France, par exemple, en raison de ce problème important, seul le tableau clinique est pris en compte en cas d'attaque. De plus, le résultat de l'analyse sera très dépendant de la qualité de l'ADN, qui se dégrade rapidement lors de fortes variations des températures. L'analyse génétique d'éventuels excréments est souvent une méthode plus fiable pour identifier le prédateur. ■

* Certains de ces critères seront moins marqués si on a affaire à un loup isolé – cas le plus probable à ce stade chez nous – qu'à une meute.

** En l'absence d'hématome à la gorge expliquant la mort de l'animal, l'ONCFS exclut d'emblée le loup des prédateurs suspectés.

POINTS-CLEFS

- ▶ Le Réseau Loup a recueilli et analysé 112 cas présumés de présence du canidé en Wallonie depuis 2016.
- ▶ 45 cas de présence concernent une attaque sur un animal sauvage ou domestique. Jusqu'à présent, aucune preuve formelle n'atteste la présence du loup en Wallonie.
- ▶ L'analyse de la carcasse et du contexte de l'attaque permet de mettre hors de cause tel ou tel prédateur, chien ou loup.

Bibliographie

- 1 Projet de circulaire « Indemnisation loup » (2018). Communication personnelle de Sandrine Liégeois.
- 2 Echegaray J., Vila C. (2009). Noninvasive monitoring of wolves at the edge of their distribution and the cost of their conservation. *Animal Conservation* 13 : 157-161.
- 3 Waters A. (2017). Helping prevent sheep attacks. *Veterinary Record*, doi: 10.1136/vr.j1609. 

Crédits photos. V. Schockert (p. 36, p. 40 haut gauche et bas gauche et droite), J. Pêcheur (p. 40 haut droite), P. Ghiette (p. 40 milieu gauche et droite).

Violaine Fichet¹

Frédéric Della Libera¹

Alain Licoppe¹

Vinciane Schockert²

reseauloup.dgo3@spw.wallonie.be

¹ Cellule faune, Direction de la Nature et de l'Eau, Département de l'Étude du Milieu naturel et agricole (DGARNE, SPW)

Avenue Maréchal Juin 23 | B-5030 Gembloux

² Département de Biologie, Écologie et Évolution (ULiège)

Bât. B22 Zoogéographie | Quartier Vallée 1

Chemin de la Vallée 4 | B-4000 Liège